DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

PLANIFIQUE HORIZON (R EUR)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PLANIFIQUE HORIZON (Part R EUR)

(**ISIN I** FR001400IN17)

FCP géré par Sycomore Asset Management

Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management

Site Internet I www.sycomore-am.com

Contact I Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations.

Autorité compétente I L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sycomore Asset Management est agréée en France sous le n° GP01030 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

PLANIFIQUE HORIZON est un OPCVM, constitué sous la forme de Fonds Commun de Placement de droit français (le 'FCP').

Durée

Le FCP a été créé le 15/01/2024 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs

Le FCP a vocation à recueillir l'épargne constituée dans le cadre de contrats d'épargne dont l'horizon de placement est la date estimée de départ à la retraite, correspondant au début de l'année 2044. Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance annuelle positive nette de frais de gestion, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant au début de l'année 2044 et d'une réduction progressive de l'exposition aux actifs risqués : actions et obligations à haut rendement (ou « high yield »).

Compte tenu de l'horizon et de la stratégie de désensibilisation progressive du FCP aux actifs risqués, son objectif évoluera par périodes de 5 ans, de la façon suivante :

De sa création au 31/12/2028: objectif de performance supérieure à 5% par an nette de frais de gestion;

Du 01/01/2029 au 31/12/2033: objectif de performance supérieure à 4% par an nette de frais de gestion;

Du 01/01/2034 au 31/12/2038: objectif de performance supérieure à 3% par an nette de frais de gestion;

Du 01/01/2039 au 31/12/2043: objectif de performance supérieure à 2% par an nette de frais de gestion;

A compter du 01/01/2044: objectif de performance supérieure à 1% par an nette de frais de gestion.

Ces objectifs sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées à date par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP, les conditions de marché pouvant évoluer. Le FCP est géré de façon discrétionnaire et son allocation d'actifs évolue, dans la limite des fourchettes d'investissement fixées ci-dessous, avec l'objectif de diminuer progressivement l'exposition aux actifs risqués, en fonction des conditions de marché et de l'horizon de placement restant. Le niveau d'investissement du FCP dans d'autres OPC sera compris entre 90% et 100% de l'actif net (« AN »).

De la création du FCP au 31/12/2028, le FCP sera exposé: (i) Jusqu'à 75% maximum de l'AN aux OPC (dont OPC indiciels cotés/ETF) offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux (dont ceux des pays émergents dans la limite de 20% de l'AN), de tous secteurs et de toutes capitalisations. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés d'actions sera de 60% de l'AN, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif; (ii) Jusqu'à 95% de l'AN aux OPC offrant une exposition aux obligations et titres de créances des marchés internationaux (incluant ceux des pays émergents dans la limite de 10% de l'AN), dont 75% maximum aux OPC offrant une exposition aux obligations à haut rendement; (iii) Jusqu'à 25% de l'AN net aux OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue, et présentant une faible corrélation aux indices de marché, de type:
«Event-Driven»/«Situations/Spéciales», «Global Macro» et «Long/Short»/«Acheteur/Vendeur»; (iv) Entre 5% et 100% de l'AN aux OPC monétaires.

Du 01/01/2029 au 31/12/2033, le FCP sera exposé: (i) Jusqu'à 60% maximum de l'AN aux OPC (dont OPC indiciels cotés/ ETF) offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux (dont ceux des pays émergents dans la limite de 20% de l'AN), de tous secteurs et de toutes capitalisations. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés d'actions sera de 50% de l'AN, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif; (ii) Jusqu'à 90% de l'AN aux OPC offrant une exposition aux obligations et titres de créances des marchés internationaux (incluant ceux des pays émergents dans la limite de 10% de l'AN), dont 60% maximum aux OPC offrant une exposition aux obligations à haut rendement; (iii) Jusqu'à 25% de l'AN aux OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue de type: «Event-Driven»/«Situations Spéciales», «Global Macro» et «Long/Short»/«Acheteur/Vendeur»; (iv) Entre 10% et 100% de l'AN aux OPC monétaires.

Du 01/01/2034 au 31/12/2038, le FCP sera exposé : (i) Jusqu'à 50% maximum de l'AN aux OPC (dont OPC indiciels cotés/ETF) offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux (dont ceux des pays émergents dans la limite de 20% de l'AN), de tous secteurs et de toutes capitalisations. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés d'actions sera de 35% de l'AN, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif ; (ii) Jusqu'à 75% de l'AN aux OPC offrant une exposition aux obligations et titres de créances des marchés internationaux (incluant ceux des pays émergents dans la limite de 10% de l'AN), dont 50% maximum aux OPC offrant une exposition aux obligations à haut rendement ; (iii) Jusqu'à 25% de l'AN aux OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue de type: «Event-Driven»/ «Situations Spéciales», «Global Macro» et «Long/Short»/«Acheteur/Vendeur»; (iv) Entre 25% et 100% de l'AN aux OPC monétaires.

Du 01/01/2039 au 31/12/2043, le FCP sera exposé: (i) Jusqu'à 35% maximum de l'AN aux OPC (dont OPC indiciels cotés/ETF) offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux (dont ceux des pays émergents dans la limite de 20% de l'AN), de tous secteurs et de toutes capitalisations. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés d'actions sera de 20% de l'AN, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif; (ii) Jusqu'à 50% de l'AN aux OPC offrant une exposition aux obligations et titres de créances des marchés internationaux (incluant ceux des pays émergents dans la limite de 10% de l'AN), dont 35% maximum aux OPC offrant une exposition aux obligations à haut rendement; (iii) Jusqu'à 25% de l'AN aux OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue de type: «Event-Driven»/«Situations Spéciales», «Global Macro» et «Long/Short»/«Acheteur/Vendeur»; (iv) Entre 50% et 100% de l'AN aux OPC monétaires.

A compter du 01/01/2044, le FCP sera exposé: (i) Jusqu'à 20% maximum de l'AN aux OPC (dont OPC indiciels cotés/ETF) offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux (dont ceux des pays émergents), de tous secteurs et de toutes capitalisations. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés d'actions sera de 10% de l'AN, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif; (ii) Jusqu'à 20% de l'AN aux OPC offrant une exposition aux obligations et titres de créances des marchés internationaux (incluant ceux des pays émergents dans la limite de 10% de l'AN), dont 20% maximum aux OPC offrant une exposition aux obligations à haut rendement; (iii) Jusqu'à 20% de l'AN aux OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue de type: «Event-Driven»/«Situations Spéciales», «Global Macro» et «Long/Short»/«Acheteur/Vendeur»; (iv) Entre 80% et 100% de l'AN aux OPC monétaires.

Le FCP pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'AN et pourra intervenir sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés seront de nature futures et options, afin d'exposer ou au contraire de couvrir l'AN vis-à-vis des marchés d'actions, de taux, ou encore en couverture du risque de change, à la discrétion de l'équipe de gestion. L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'AN. Le FCP investira systématiquement dans des OPC bénéficiant du label français ISR. Il est possible que le processus de sélection extra-financière entraîne une potentielle incohérence entre les stratégies extra-financières des fonds sous-jacents, du fait qu'ils peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères ESG différentes.

Indicateur de référence I Aucun. En raison de l'horizon de placement prédéfini et de l'allocation

évolutive, le FCP ne cherche pas à surperformer un indice de marché mais à optimiser le rendement en réduisant progressivement le niveau de risque global du portefeuille à horizon 2044.
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la VL (J), puis exécutées sur la base de la VL calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Dépositaire I BNP PARIBAS SA.
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.
Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Investisseurs de détail visés
Tous souscripteurs, et plus particulièrement destiné aux investisseurs qui recherchent une diversification de leurs investissements et dont l'horizon de placement est 2044.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur:
Risque de crédit I Du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 100% de son actif net à des produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, indirectement via des OPC.
Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP peut être amené à investir. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Il s'agit du risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Ces valeurs peuvent connaître une volatilité plus importante que les grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2019 et février 2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2025
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 220 €**	**7 110 €**
	Rendement annuel moyen	-27,84 %	-6,58 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 410 €**	**8 680 €**
	Rendement annuel moyen	-15,88 %	-2,79 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 900 €**	**10 070 €**
	Rendement annuel moyen	-0,96 %	0,13 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 290 €**	**11 140 €**
	Rendement annuel moyen	12,88 %	2,18 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?
Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	516 €	1 548 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,23 %	2,91 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,04 % avant déduction des coûts et de 0,13 % % après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,18% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	211 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC au delà d'une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indice*, dont le taux dépend du calendrier d'allocation évolutive (*Estr+2,8% du 15/01/2024 au 31/12/2028. Date de premier prélèvement : dernière VL de la fin de l'exercice clos en décembre 2025. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de gestion, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en place par la Société de gestion, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC.
La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par cet OPC, qui relève de l'article 8 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Lorsque cet OPC est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas indiqués dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance, conformément à son obligation légale.
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org